

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION

Ludothèque itinérante — Conditions de réservation, d'accueil et de paiement

Le présent document récapitule l'ensemble des modalités pratiques, logistiques et contractuelles de nos interventions avec la ludomobile. Il est joint à chaque devis et fait partie intégrante de nos conditions de prestation. Nous vous remercions d'en prendre connaissance avant toute signature.

1. Le déroulé d'un projet

De la première prise de contact jusqu'à l'animation sur site, un projet avec notre ludomobile se construit en cinq étapes :

1

Vous nous contactez

Via notre formulaire de devis en ligne (venividiludi.fr/demander-un-devis) ou par email à contact@venividiludi.fr, vous nous présentez votre projet, votre public et vos attentes. Délai de réponse : **72h** via le formulaire, **5 à 10 jours ouvrés** par email.

2

Nous vous adressons une offre commerciale

Après étude de votre demande, nous vous proposons une offre commerciale détaillée : format, durée, contenu pédagogique, nombre d'intervenants, matériel mobilisé, tarifs. **Étape-clé : c'est à ce stade que tous les paramètres peuvent être discutés et ajustés librement avec nous.**

3

Vous validez l'offre, nous établissons le devis

Une fois l'offre commerciale validée, nous établissons le devis formel, document contractuel qui reprend l'ensemble des éléments validés. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'à partir de ce stade, les modifications deviennent nettement plus complexes** — d'où l'importance de porter une attention particulière à l'offre commerciale en amont.

4

Vous signez le devis et validez la réservation

Vous nous retournez le devis signé avec la mention « **Bon pour accord** », accompagné d'un acompte de **50 %** du montant total. Votre date est alors officiellement réservée dans notre planning.

5

Nous intervenons

Nos ludothécaires se déplacent avec l'ensemble du matériel, installent les espaces de jeux et animent votre projet. Le solde est réglé le jour de l'intervention.

2. Un prérequis essentiel : l'accessibilité du lieu

Notre ludomobile transporte jusqu'à plusieurs centaines de kilos de matériel (jeux surdimensionnés, mobilier, caisses de jeux de société). Pour garantir une installation sereine et préserver notre équipe, nous avons besoin de conditions d'accès adaptées sur le lieu d'intervention :

- **Un stationnement dédié** : un emplacement pour un véhicule utilitaire et une remorque fourgon, au plus près de l'entrée du lieu.
- **Un accès direct** : le lieu d'installation doit être accessible à quelques mètres du stationnement, pour limiter les trajets de manutention.
- **De plain-pied ou avec ascenseur** : nous ne pouvons pas installer de matériel lourd dans des lieux uniquement accessibles par escaliers.
- **Une surface adaptée** : de 40 à 500 m² selon le format retenu, en plein air ou en intérieur. Les dimensions sont validées ensemble lors du devis.

3. Tarification

Grille tarifaire horaire dégressive

Notre tarif horaire par intervenant varie selon le volume d'heures réservé sur l'année ou sur la période :

Volume d'heures réservé	Tarif horaire / intervenant
Jusqu'à 10 heures	40 €/h
Jusqu'à 20 heures	34 €/h
Jusqu'à 40 heures	28 €/h
Jusqu'à 100 heures	23 €/h
Jusqu'à 200 heures	20 €/h

Frais complémentaires

- **Frais de transport** : 0,60 €/km, calculés depuis Sérifontaine (aller-retour).
- **Frais d'installation** : 30 € forfaitaires, si un montage spécifique ou du matériel volumineux sont requis.

4. Contractualisation et paiement

Offre commerciale puis devis : deux documents distincts

Notre méthodologie de travail distingue deux documents successifs. **L'offre commerciale** est le premier document que nous vous adressons : elle présente le projet, les principes tarifaires et les modalités pratiques. C'est à ce stade que tout peut encore être librement discuté et ajusté. **Le devis** n'est établi qu'après validation complète de l'offre commerciale. C'est un document contractuel formel qu'il est beaucoup plus complexe de modifier une fois édité. Nous invitons donc nos partenaires à porter une attention particulière à l'offre commerciale.

Validation de la réservation

La réservation d'une prestation est validée par le renvoi du devis signé, précédé de la mention « **Bon pour accord** », accompagné d'un **acompte de 50 %** du montant total. Tant que ces deux éléments ne nous sont pas parvenus, la date n'est pas bloquée dans notre planning.

Païement du solde

Le solde est dû **le jour de l'intervention**. Le règlement peut s'effectuer par chèque à l'ordre de Veni Vidi Ludi, par virement bancaire ou en espèces. Tout retard de paiement pourra entraîner une majoration.

Cas particulier : collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ne pouvant verser d'acompte, la contractualisation est validée par la seule signature du devis avec la mention « Bon pour accord ». Le paiement du solde s'effectue par mandat administratif dans les délais fixés par la loi.

5. Annulation et report

Une fois le devis signé, seuls les cas de force majeure justifient une annulation sans facturation. Dans tous les cas, l'acompte de 50 % reste acquis à Veni Vidi Ludi et ne pourra être restitué.

En dehors des cas de force majeure

- **Annulation à plus de 15 jours francs** avant le début de la prestation : 50 % du montant total est retenu au titre de dédommagement (= acompte acquis).
- **Annulation à moins de 15 jours francs** avant le début de la prestation : la totalité de la somme due reste facturée. Un report pourra être envisagé selon nos disponibilités.
- **Résiliation partielle à moins de 15 jours** : seule la partie effectivement réalisée est facturée, au prorata (heures réalisées / heures prévues). Sur la partie non réalisée, un dédommagement de 50 % est retenu.

Cas spécifique du mauvais temps

Le mauvais temps n'est pas un cas de force majeure.

Il revient à l'organisateur de prévoir une solution de repli (salle couverte, chapiteau, etc.) en cas d'intempéries. À titre exceptionnel, un report de la manifestation pour cause de météo pourra être toléré s'il est annoncé **48 h avant** l'intervention, et sous réserve de nos disponibilités.

Cas spécifique de la canicule

La canicule constitue un cas particulier traité selon le niveau de vigilance émis par Météo-France sur le département d'intervention :

- **Vigilance rouge (canicule extrême)** : la prestation pourra être reportée sans frais d'annulation, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sous réserve de disponibilité pour fixer une nouvelle date.
- **Vigilance orange (canicule)** : un aménagement de la prestation sera discuté en concertation (décalage d'horaires, espaces ombragés, matériel adapté, pauses renforcées). Si aucune solution ne permet de tenir la prestation dans des conditions sécuritaires pour le public et notre équipe, un report sans frais pourra être proposé.

Dans tous les cas, la décision est prise dès l'annonce officielle de la vigilance et au plus tard la veille au soir de l'intervention, afin de permettre à chacun d'organiser le report ou l'adaptation.

Annulation de notre fait

En cas de cessation anticipée de la prestation du fait de Veni Vidi Ludi, nous nous engageons à reporter la prestation sans frais supplémentaire ou à rembourser la somme due, au prorata des heures non réalisées.